



Nations Unies

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la dix-neuvième session
(6-10 mai 2024)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2024
Supplément n° 22



Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la dix-neuvième session
(6-10 mai 2024)**



Nations Unies • New York, 2024

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	4
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	4
Projet de décision I. Déclaration issue du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-neuvième session	4
Projet de décision II. Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dix-neuvième session et projet d'ordre du jour provisoire de la vingtième session	9
B. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption	10
Conclusions de la dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	10
C. Décision portée à l'attention du Conseil	29
Dates et lieu de la vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	29
II. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024	30
III. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts	32
IV. Examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs	33
V. Débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé	34
VI. Adoption du programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028, y compris l'examen des mesures prioritaires et des ressources nécessaires	37
VII. Dates et lieu de la vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	38
VIII. Dates et lieu de la vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	39
IX. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-neuvième session	40
X. Organisation de la session	41
A. Ouverture et durée de la session	41
B. Élection du Bureau	41
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	41
D. Participation	42
E. Documentation	42

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision présentés au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Déclaration issue du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-neuvième session

Le Conseil économique et social adopte la déclaration ci-après, issue du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-neuvième session :

Déclaration issue du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-neuvième session

Le Conseil économique et social prend note de la déclaration ci-après, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-neuvième session :

Déclaration issue du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-neuvième session

1. Nous, ministres et autres représentants de haut niveau responsables des forêts, réunis à l'occasion du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-neuvième session :

a) Réaffirmant que le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)¹ est un cadre d'action global à tous les niveaux visant à assurer la protection et la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres en général, à mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts et à contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030² et des autres instruments, mécanismes, engagements et objectifs internationaux relatifs aux forêts ;

b) Rappelant les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³, et rappelant également le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »⁴ ;

c) Réaffirmant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, l'engagement qui a été pris d'œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, le constat selon lequel l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment de l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et l'engagement qui a été pris de réaliser le développement

¹ Voir la résolution 71/285 de l'Assemblée générale.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

⁴ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d’une manière équilibrée et intégrée et de tirer parti ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et de s’efforcer d’en achever la réalisation ;

d) Constatant que les forêts couvrent 30 % des terres émergées de la planète, soit près de 4 milliards d’hectares, et qu’elles sont essentielles au bien-être humain, au développement durable et à la santé de la planète, et notant qu’environ 1,6 milliard de personnes, soit 25 % de la population mondiale, dépendent des forêts, qui constituent un moyen de subsistance, un bassin d’emploi et une source de revenus ;

e) Constatant également la valeur que revêtent à de multiples titres les forêts et la gestion durable des forêts et les multiples contributions qu’elles apportent au développement durable dans ses trois dimensions, ainsi que les innombrables avantages que procurent tous les types de forêts et d’arbres en général, les produits du bois et les produits non ligneux qui en proviennent et les fonctions et services qu’ils assurent au bénéfice de l’environnement, de la santé et du bien-être et du développement socio-économique, de l’élimination de la pauvreté et de l’emploi, comme la sécurité alimentaire, l’eau propre, la fourniture de bois, de combustible et de fibres, l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ceux-ci, la conservation et la restauration de la biodiversité la prévention de la dégradation des terres et des inondations et l’atténuation des tempêtes de sable et de poussière, entre autres ;

f) Nous déclarant profondément préoccupés par la déforestation qui continue de progresser partout dans le monde, ainsi que par les effets néfastes des changements climatiques, de la désertification et de la dégradation des terres, de la perte de la biodiversité, de la pollution et des déchets, lesquels effets se renforcent mutuellement, tout en prenant acte des efforts déployés par les pays pour combattre la déforestation ;

g) Notant que ces évolutions et difficultés entravent considérablement les progrès du développement durable, qu’elles sont encore aggravées par la persistance de la pauvreté, de la faim, de la malnutrition, des inégalités socio-économiques et des inégalités de genre et qu’elles ont des conséquences néfastes sur les forêts et les autres ressources naturelles, ainsi que sur la santé et le bien-être des personnes, en particulier dans les pays en développement, et sur les communautés dépendantes de la forêt, les peuples autochtones, les communautés locales et les personnes en situation de vulnérabilité ;

h) Nous déclarant profondément préoccupés par le fait que, malgré l’augmentation récente et bienvenue des annonces de contributions au financement forestier, les ressources financières allouées à la conservation, à la restauration et à la gestion durable des écosystèmes forestiers, en particulier dans les pays en développement, continuent d’être insuffisantes, et soulignant qu’il faut d’urgence aider les pays en développement, notamment en facilitant l’accès aux ressources existantes et en renforçant les mécanismes de financement multilatéraux à l’appui de la gestion durable des forêts ;

i) Conscients qu’un grand nombre de peuples autochtones, de communautés locales et de communautés dépendantes de la forêt sont tributaires des forêts pour leur subsistance et jouent un rôle important dans leur gestion, et conscients par conséquent qu’il faut favoriser leur participation pleine et entière aux décisions concernant les forêts, ce qui contribuerait à une meilleure conservation et à une meilleure gestion des forêts ;

j) Nous félicitant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵ et de l'Accord de Paris⁶, de la Convention sur la diversité biologique⁷ et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁸, y compris le Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, ainsi que des textes issus du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

k) Soulignant qu'il faut continuer de faire mieux connaître les bienfaits que procurent sur le plan social, économique et environnemental les forêts et la gestion durable des forêts et d'en faire un élément important de l'action que nous menons pour remédier aux difficultés que le monde connaît et, à cet égard, prenant note des déclarations, annonces et avancées faites récemment en ce qui concerne les forêts, notamment, mais non exclusivement, les éléments ayant trait aux forêts qui figurent dans la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) ;

l) Conscients que la réalisation des objectifs de gestion durable des forêts et l'instauration de la sécurité alimentaire exigent une coopération étroite en vue de la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et du développement durable ;

m) Soulignant qu'il faut accélérer encore l'action menée pour atteindre d'ici à 2030 les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et mobiliser encore davantage à cette fin la volonté politique, tout en prenant acte des efforts et des progrès qu'ont faits les membres du Forum, son secrétariat, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, partenaires et grands groupes et les autres parties prenantes pour mettre en œuvre les objectifs de l'arrangement international sur les forêts, le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont définis.

2. Nous nous engageons par conséquent à prendre d'urgence et rapidement des mesures pour, d'ici à 2030, enrayer et inverser la déforestation et la dégradation des forêts et empêcher la dégradation des terres, tout en parvenant au développement durable. À cette fin, nous nous emploierons à faire ce qui suit :

a) Lutter contre les menaces qui pèsent sur les forêts et contre les principaux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, notamment les pratiques non durables qui existent dans l'ensemble des activités économiques et les modes de consommation et de production non durables ;

b) Accélérer la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts⁹ et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts définis dans ledit plan, honorer les engagements liés aux forêts et libérer tout le potentiel des forêts afin de contribuer à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable ;

c) Nous employer ensemble à protéger, conserver, gérer durablement et restaurer les forêts et les écosystèmes forestiers conformément aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts et à tous les accords multilatéraux applicables et tous les

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

⁶ Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

⁸ Ibid., vol. 1954, n° 33480.

⁹ Voir les résolutions [62/98](#) et [70/199](#) de l'Assemblée générale.

mécanismes y afférents, notamment en nous concertant véritablement avec les partenaires et les parties prenantes, en particulier les propriétaires forestiers, les peuples autochtones, les collectivités locales, les autorités locales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les femmes, les enfants, les jeunes et les institutions scientifiques, universitaires et philanthropiques à tous les niveaux, et en favorisant leurs contributions ;

d) Fortifier la volonté politique et renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies intersectorielles, selon qu'il convient, et réduire la fragmentation à tous les niveaux sur les questions concernant tous les types de forêts, en facilitant et en encourageant les partenariats entre parties prenantes, en particulier au sein des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et entre celles-ci, dans le respect du mandat de chacune ;

e) Promouvoir et faire mieux connaître dans le monde la contribution substantielle qu'apportent les forêts et la gestion durable des forêts aux aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, ainsi qu'au Programme 2030 et à ses objectifs de développement durable, en particulier à l'atténuation des changements climatiques, à l'adaptation à ceux-ci et à la conservation de la diversité biologique, et promouvoir des activités de coopération visant à mettre en œuvre les cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

f) Adopter une approche intégrée de la gestion des feux de végétation, prévoyant notamment des dispositifs d'alerte rapide, en vue de prévenir, de gérer et de combattre les effets néfastes des grands feux de végétation et des catastrophes liées à ces feux, tout en prenant acte des bienfaits écologiques que procurent les feux, par des interventions et mesures de politique générale, en tirant parti de la science et de la technologie et en renforçant la coopération internationale et régionale et, à cet égard, prenant note du Cadre de gouvernance des incendies ruraux présenté à la huitième Conférence internationale au sommet sur les incendies en milieu sauvage, qui s'est tenue à Porto (Portugal) en 2023 ;

g) Renforcer la collaboration intersectorielle et faciliter les partenariats en vue de promouvoir des modèles de bioéconomie forestière durable et la restauration des écosystèmes, ce qui contribuera à l'amélioration des moyens de subsistance, notamment en renforçant les capacités des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales, soulignant qu'il faut assurer des modes de consommation et de production durables ;

h) Mettre dûment en œuvre les législations forestières et en renforcer le respect, s'il y a lieu, et promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour faire progresser la gestion durable des forêts, y compris leur conservation, de manière à préserver les moyens de subsistance locaux, les régimes fonciers locaux et les droits des utilisateurs locaux, conformément aux réglementations nationales ;

i) Améliorer les systèmes de surveillance, d'évaluation, de suivi et d'information sur les forêts, le but étant notamment de disposer de davantage de connaissances et de données de façon que les décisions et mesures concernant les forêts, la diversité biologique, les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres et les tempêtes de sable et de poussière soient prises sur la base de données scientifiques et de faits, et renforcer encore les systèmes d'information, en particulier ceux des pays en développement, grâce à une plus grande coopération internationale, notamment en renforçant les capacités, la coopération technique et scientifique et les partenariats de transfert de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord ;

j) Fournir et mobiliser davantage de ressources nouvelles et additionnelles de toutes provenances et renforcer l'accès à ces ressources, étant donné toute l'importance que revêt la prévisibilité aux fins de la conservation, de la restauration et de la gestion durable des forêts, en particulier dans les pays en développement, notamment par des mécanismes novateurs ;

k) Favoriser l'investissement, les mécanismes de financement novateurs et l'appui dans les domaines scientifique et technologique et en matière de renforcement des capacités afin d'appuyer l'action menée pour enrayer et inverser d'ici à 2030 la déforestation et la dégradation des forêts, aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et dans l'objectif de ne laisser personne de côté, notamment au moyen de versements liés aux résultats, de mesures d'incitation positive pour la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts et d'autres démarches générales, et faire en sorte que cet appui soit accessible aux acteurs qui participent à la gestion et à l'exploitation durables des forêts, notamment les propriétaires forestiers, les petits exploitants, les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes, et que cet appui les intéresse ;

l) Tenir un discours cohérent au sein des organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts afin de favoriser la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et de faire progresser la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux en faveur de la protection, de la restauration, de la conservation et de la gestion durable des forêts partout sur la planète ;

m) Encourager les membres du Forum en mesure de le faire à augmenter le montant des contributions volontaires et des ressources qu'ils versent au fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts, et ce afin d'appuyer les activités que mènent le Forum, son secrétariat et le Réseau mondial de facilitation du financement forestier pour accélérer la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et renforcer la contribution des forêts à la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, et encourager les membres du Forum à verser des contributions nationales volontaires et à les mettre à jour ;

n) Faciliter la concertation et l'échange d'informations et de connaissances scientifiques à tous les niveaux sur les questions concernant la gestion durable des forêts et des arbres en général, notamment par la mise en commun des meilleures pratiques, des solutions fondées sur la nature, des approches écosystémiques et des autres stratégies de gestion durable et de conservation, conformément à la résolution 5/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en date du 2 mars 2022¹⁰, et renforcer les activités de communication et de sensibilisation visant à promouvoir la gestion durable des forêts, notamment la production et l'utilisation durables du bois d'œuvre et des produits forestiers autres que le bois d'œuvre ;

o) Protéger et respecter les savoirs traditionnels, le régime d'occupation des terres et les droits des peuples autochtones et, s'il y a lieu, des communautés locales, conformément aux législations nationales, lors de la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers ;

p) Encourager les membres du Forum à tirer parti des initiatives menées par les pays membres du Forum pour partager leurs expériences et élaborer de nouvelles solutions ciblant les objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

q) Inviter le forum politique de haut niveau pour le développement durable à constater qu'il faut accélérer la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies

¹⁰ UNEP/EA.5/Res.5.

sur les forêts (2017-2030) afin de contribuer véritablement à la réalisation des objectifs de développement durable et des autres engagements et accords internationaux relatifs aux forêts.

Projet de décision II

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dix-neuvième session et projet d'ordre du jour provisoire de la vingtième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-neuvième session¹¹ ;
- b) Prend note également du fait que la vingtième session du Forum se tiendra au Siège du 5 au 9 mai 2025 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire suivant pour la vingtième session du Forum :

Projet d'ordre du jour provisoire de la vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
 - a) Contribution des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
 - i) Rapport sur les résultats des initiatives parrainées par les pays ;
 - ii) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ;
 - iii) État actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques¹² ;
 - b) Renforcement de la coopération avec les partenaires et contribution de ceux-ci en vue de la concrétisation des priorités thématiques :
 - i) Contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la concrétisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat ;
 - ii) Contribution des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la concrétisation des priorités thématiques ;
 - iii) Contribution des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la concrétisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ;

¹¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2024, Supplément n° 22 (E/2024/42).

¹² Conformément au programme de travail du Forum pour la période 2025-2028, les priorités thématiques des vingtième et vingt et unième sessions, qui se tiendront en 2025 et en 2026, sont les objectifs mondiaux relatifs aux forêts n° 1, 3 et 5.

- c) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2025 et en 2026, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹³, l'Accord de Paris¹⁴, la Convention sur la diversité biologique¹⁵ et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté à la quinzième Conférence des Parties à la Convention ainsi que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique¹⁶, y compris le Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international ;
 - d) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris en ce qui concerne les activités relatives à la Journée internationale des forêts de 2025 ;
 - e) Moyens de mise en œuvre, y compris en ce qui concerne les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
 - f) Suivi, évaluation et rapports : rapports nationaux facultatifs ; renforcement des capacités en matière d'établissement de rapports ; ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ; prochain rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts (Global Forest Goals Report).
- 4. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts.
 - 5. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
 - 6. Nouvelles questions.
 - 7. Dates et lieu de la vingt et unième session du Forum.
 - 8. Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Forum
 - 9. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa vingtième session.

B. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption

2. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Conclusions de la dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2015/33 du 22 juillet 2015 sur l'arrangement international sur les forêts après 2015, sa résolution 2020/14 du 17 juillet 2020 sur

¹³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

¹⁴ Adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

¹⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

¹⁶ Ibid., vol. 1954, n° 33480.

les résultats de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, sa résolution [2021/6](#) du 8 juin 2021 sur le programme de travail du Forum pour la période 2022-2024 et sa résolution [2022/17](#) du 21 juillet 2022 sur les conclusions de la dix-septième session du Forum,

Se félicitant des progrès accomplis et des résultats obtenus par le Forum, ses membres et son secrétariat, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les partenaires régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes en vue de la réalisation des objectifs de l'arrangement international sur les forêts,

I. Examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs

A. Mesures ayant trait au Forum des Nations Unies sur les forêts et à ses membres

1. *Invite* le Forum des Nations Unies sur les forêts et ses membres à :

a) Renforcer la coopération internationale, notamment la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que les partenariats public-privé et la coopération intersectorielle à tous les niveaux, en vue de promouvoir la gestion durable des forêts ;

b) Œuvrer à la mobilisation des moyens de mise en œuvre, y compris des financements nouveaux et additionnels de toutes provenances, le but étant de mettre fin à la réduction du couvert forestier, de protéger et conserver les forêts, d'enrayer et d'inverser la déforestation et la dégradation des forêts, de restaurer les forêts dégradées et de renforcer la collaboration technologique, le partage des meilleures pratiques et les échanges scientifiques à tous les niveaux ;

c) Associer les dirigeants politiques et les hauts responsables aux décisions internationales concernant les forêts afin d'aider à la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts¹⁷ et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)¹⁸ et à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et renforcer l'action menée pour assurer la gestion durable des forêts et enrayer et inverser la déforestation et la dégradation des forêts ;

d) Mettre en évidence la contribution importante des forêts et des arbres en général à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et la sécurité alimentaire ;

e) Promouvoir des procédures de décision inclusives et participatives aux niveaux national et infranational, le but étant notamment de permettre aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux autres parties prenantes de participer effectivement à la gestion durable des forêts, et promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles et tenir compte des questions de genre dans la gestion durable des forêts ;

f) Renforcer l'application des législations forestières nationales et fournir et mobiliser davantage de moyens de mise en œuvre de toutes provenances en vue d'assurer la gestion durable des forêts et d'atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, en tenant compte des difficultés particulières rencontrées par les pays en développement ;

¹⁷ Voir les résolutions [62/98](#) et [70/199](#) de l'Assemblée générale.

¹⁸ Voir la résolution [71/285](#) de l'Assemblée générale.

g) Renforcer à tous les niveaux la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies sur les questions forestières afin d'appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁹ et de l'Accord de Paris²⁰, de la Convention sur la diversité biologique²¹ et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, ainsi que de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique²², y compris le Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, dans le respect de leurs mandats ;

h) Promouvoir les échanges entre scientifiques et décideurs, de façon que les décisions concernant les forêts prises aux niveaux local, national, régional et mondial soient fondées sur des données scientifiques ;

i) Plaider pour que les savoirs traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales soient réellement pris en compte dans les procédures de décision aux niveaux local, national, régional et mondial ;

j) Continuer de faciliter et de favoriser l'accès aux ressources techniques, financières et scientifiques afin que les membres du Forum soient mieux à même d'assurer la gestion durable des forêts, en tenant compte notamment des difficultés particulières rencontrées par les pays en développement ;

B. Mesures concernant le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts

2. *Prie* le secrétariat du Forum de :

a) Présenter en 2025, avant la vingtième session du Forum, un document d'information renseignant sur sa charge de travail, ses besoins et ses manques, document dont l'examen final aura lieu à la vingt et unième session du Forum en 2026 ;

b) Continuer de tenir des réunions hybrides ou virtuelles, chaque fois que cela est possible sur le plan logistique, pour s'entretenir avec les membres du Forum, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les partenaires régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes et les informer des travaux et préparatifs menés durant l'intersession en vue des sessions du Forum, en veillant à ce que les réunions virtuelles soient inclusives et transparentes ;

c) Faciliter davantage la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies et se rapprocher des organisations techniques et financières et des autres mécanismes de coopération internationale afin d'améliorer la gestion durable des forêts et de mieux faire contribuer les forêts à la lutte contre les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la perte de la biodiversité, la pollution, la raréfaction d'eau, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, en tenant compte des diverses situations nationales et du mandat de chacune de ces organisations ;

d) Communiquer régulièrement des informations aux points focaux nationaux du Forum et aux missions permanentes à New York, en améliorant l'information fournie et en utilisant des outils de communication efficaces, afin de les tenir au courant de ses activités et de leur faire mieux connaître la valeur des forêts

¹⁹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

²⁰ Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

²¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

²² Ibid., vol. 1954, n° 33480.

et les multiples avantages économiques, sociaux et environnementaux qu'elles procurent ;

e) Informer les membres et partenaires du Forum des changements intervenus dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, ainsi que des résultats obtenus et des difficultés rencontrées à cet égard ;

f) Accroître au maximum la participation aux sessions et autres réunions du Forum et veiller à ce qu'elles soient les plus productives et les plus utiles possibles, en allouant au mieux le temps et les ressources, en facilitant les travaux et en élaborant l'ordre du jour, ainsi qu'en recourant à des approches novatrices dans la mesure du possible ;

g) Rendre compte au Forum, à chaque session, des progrès accomplis en ce qui concerne les tâches qu'il a été invité à exécuter ;

3. *Invite* l'Assemblée générale, à l'issue du débat qui aura lieu à la vingt et unième session du Forum en 2026, à envisager de doter le secrétariat du Forum de ressources suffisantes pour qu'il puisse s'acquitter de ses tâches et de ses mandats en toute efficacité et efficience et dans la durée ;

C. Mesures concernant le Partenariat de collaboration sur les forêts

4. *Invite* le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres à :

a) Continuer de renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies, y compris en simplifiant la communication de l'information et le partage des données, selon qu'il convient, aux fins de la gestion durable des forêts et d'une mise en œuvre globale et intégrée de leurs priorités en matière de forêts, en s'intéressant aux liens entre changements climatiques, perte de biodiversité, désertification et tempêtes de sable et de poussière, dégradation des terres, pollution, sécheresse, gestion des bassins versants, pauvreté et insécurité alimentaire, entre autres, compte tenu du mandat de chacun des membres ;

b) Envisager d'axer le plan de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts sur l'appui à apporter à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont fixés, ainsi que des autres objectifs relatifs aux forêts arrêtés au niveau multilatéral, en définissant clairement priorités, mesures, activités conjointes, ressources, résultats et indicateurs de suivi, et, à cet égard, veiller à ce que les rapports que le Partenariat établit sur son plan de travail à l'attention du Forum soient structurés autour des objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

c) Procéder régulièrement à l'évaluation des initiatives conjointes menées à terme par le Partenariat de collaboration sur les forêts, le but étant de recenser les difficultés rencontrées, les succès obtenus, les enseignements à retenir et la contribution que ces initiatives ont apportée aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et communiquer le résultat des évaluations aux membres du Partenariat, aux membres du Forum et aux autres parties prenantes ;

d) S'entretenir et dialoguer davantage avec les membres du Forum, les partenaires régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes au sujet des activités menées par le Partenariat de collaboration sur les forêts en organisant à cette fin de brèves réunions d'information, dont des réunions hybrides ;

e) Rendre compte au Forum, à chaque session, des progrès accomplis en ce qui concerne les actions que le Partenariat de collaboration sur les forêts a été invité à entreprendre ;

f) Examiner les moyens de renforcer la collaboration au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts, tenir à l'attention de leurs organes directeurs un discours cohérent et positif sur les travaux du Partenariat et envisager de financer les activités du Partenariat, selon qu'il convient ;

g) Participer plus activement aux travaux du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;

5. *Invite* :

a) Le Forum et son bureau à se rapprocher résolument des organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts afin de renforcer la collaboration avec le Partenariat et l'appui apporté à ses travaux ;

b) Les organes directeurs des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à intégrer le plan stratégique, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les cibles y afférentes dans les plans et les programmes de travail de leur organisation, dans le respect du mandat de chacune, et à prendre des décisions propres à renforcer le Partenariat et dont tous tireraient bénéfice ;

c) Les membres du Forum à favoriser la coordination et la collaboration entre les points focaux nationaux des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ;

6. *Encourage* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts qui ne font pas partie du système des Nations Unies et qui pourraient être mieux placés pour recevoir des contributions du secteur privé et des institutions philanthropiques à se rapprocher de ces partenaires pour obtenir un appui, y compris financier, aux activités du Partenariat ;

D. Mesures concernant le Réseau mondial de facilitation du financement forestier

7. *Invite* les membres du Forum à :

a) S'employer à fournir et à mobiliser davantage de ressources nouvelles et additionnelles de toutes provenances et à renforcer l'accès à ces ressources, étant donné toute l'importance que revêt la prévisibilité aux fins de la conservation, de la restauration et de la gestion durable des forêts, en particulier dans les pays en développement, notamment par des mécanismes novateurs ;

b) Aider à la réalisation effective des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, en particulier dans les pays en développement, notamment en favorisant, en élaborant et en utilisant des mécanismes de financement innovants, y compris des mécanismes de paiement des services rendus par les écosystèmes, des mécanismes de financement mixte et des politiques de financement durable, selon qu'il convient, tout en sachant qu'il importe de disposer de cadres plus propices au financement et à l'investissement ;

c) Favoriser la coopération et les partenariats public-privé dans le domaine des sciences et technologies forestières, se rapprocher d'autres secteurs que le secteur forestier pour obtenir des financements durables et orienter les flux financiers de façon à permettre la réalisation des objectifs de conservation, de restauration et d'utilisation et de gestion durables des forêts ;

d) Consacrer, respecter et protéger les droits d'occupation ou d'utilisation des forêts dont jouissent les femmes et les hommes et aider notamment les petits

exploitants, les peuples autochtones, les communautés locales et le secteur privé qui investissent dans la gestion durable des forêts à avoir accès au financement forestier, selon qu'il convient, en favorisant l'inclusion ;

e) Tenir compte, dans les stratégies nationales de financement forestier, des besoins et rôles propres des diverses parties prenantes ;

f) Faire de la plateforme Web d'information du Réseau mondial de facilitation du financement forestier la principale source d'information sur le financement forestier et divulguer, en vue d'une publication sur cette plateforme, leurs enseignements, leurs meilleures pratiques et leurs réussites en matière de financement forestier ;

g) Encourager et faciliter le partage d'expériences en ce qui concerne l'appui apporté aux pays par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier pour leur permettre d'élaborer leurs stratégies de financement forestier, en particulier les mécanismes de financement utilisés et les résultats obtenus ;

8. *Invite* les membres du Forum qui sont en mesure de le faire, ainsi que d'autres, à envisager de verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts afin de renforcer les activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, y compris sa plateforme d'information sur le financement forestier et son effectif ;

9. *Encourage* les membres du Forum à :

a) Considérer que la formation au financement forestier, notamment en vue d'enrayer et d'inverser la déforestation et la dégradation des forêts, de restaurer les forêts dégradées et d'aider à la conservation, à la restauration et à la gestion durable de tous les types de forêts, est un engagement de long terme qui bénéficie de la cohésion du personnel et du renouvellement périodique de ses compétences ;

b) Lorsqu'ils demandent au Réseau mondial de facilitation du financement forestier de les aider à avoir accès plus facilement à diverses sources de financement, comme le Fonds pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, favoriser l'appropriation nationale et renforcer la coopération, notamment en se mettant en rapport, selon qu'il convient, avec des organismes d'exécution ou des entités accréditées, les points focaux nationaux et les autorités nationales compétentes ;

10. *Prie* le secrétariat du Forum de :

a) Continuer de tenir à jour et de gérer la plateforme Web d'information du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et, sur le site Web du Forum, rendre plus visible la lettre d'information de la plateforme intitulée « Forest Financing Quarterly Highlight » ;

b) Recourir aux outils numériques et aux nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, pour améliorer les activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et leur rapport coût-efficacité, lorsque cela est possible ;

c) Prêter appui aux membres du Forum qui en font la demande et aider les pays à mobiliser et à mieux utiliser les ressources financières de toutes provenances allouées à la gestion durable des forêts, ainsi qu'à accéder à ces ressources, en vue de favoriser la réalisation des cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts, conformément à leurs priorités nationales en matière de forêts ;

d) Rendre compte en détail et par écrit, pour l'information du Forum à chacune de ses sessions, des questions concernant le rôle, les fonctions et le

financement du bureau du Réseau mondial de facilitation du financement forestier qu'il est proposé de créer à Beijing, une fois qu'il en aura été décidé conformément au mandat du Réseau ;

11. *Invite* les institutions et fonds multilatéraux compétents et leurs entités accréditées comme le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat à renforcer leur collaboration avec le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, selon qu'il convient et dans le respect de leurs mandats, afin d'aider les pays à avoir plus facilement accès au financement forestier ;

12. *Encourage* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts accrédités auprès des organismes de financement à continuer de coopérer avec le secrétariat du Forum pour appuyer les travaux du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, notamment en favorisant et en élaborant des propositions de projet et en mobilisant des ressources à cette fin ;

E. Mesures concernant le fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts

13. *Invite* les membres du Forum qui sont en mesure de le faire à :

a) Verser régulièrement et dans la durée des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale afin de permettre au secrétariat du Forum de s'acquitter de ses fonctions et tâches à l'appui des travaux du Forum et de ses membres et partenaires, y compris d'assurer une représentation équilibrée des pays développés et des pays en développement aux réunions liées au Forum ;

b) Étudier comment favoriser le versement de nouvelles contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale ;

F. Mesures concernant la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

14. *Invite* les membres du Forum à :

a) Accélérer la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), s'attacher en priorité à réaliser d'ici à 2030 l'ensemble des cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts et renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies avec les autres accords et mécanismes multilatéraux relatifs à l'environnement ;

b) Donner davantage de publicité aux contributions volontaires nationales²³ et faire mieux connaître les réussites obtenues dans la gestion durable des forêts à tous les niveaux, notamment sur les plateformes en ligne et les réseaux sociaux ;

c) Renforcer la coopération internationale pour permettre aux pays en développement de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique et d'en rendre compte ;

d) Renforcer la collaboration intersectorielle au niveau national dans la mise en œuvre du plan stratégique et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont inscrits, ainsi que les contributions qu'apportent à cet égard les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les jeunes, les grands groupes, le secteur privé et les autres parties prenantes et le rôle qu'ils y jouent ;

²³ Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), par. 30 à 32.

15. *Approuve* le calendrier des rapports qui seront présentés au Forum durant la période 2024-2026²⁴, crée le groupe consultatif sur l'établissement des rapports destinés au Forum, en lui confiant le mandat qui figure dans la note que le Secrétariat a établie à l'intention du Forum à sa dix-huitième session²⁵, et décide que les travaux du groupe prendront fin en 2026 ;

16. *Prend note* de la version modifiée du modèle de rapport national, charge le secrétariat du Forum d'arrêter le modèle sous sa forme définitive, en étroite concertation avec le groupe consultatif sur l'établissement des rapports destinés au Forum, et encourage les membres du Forum à présenter leurs rapports nationaux volontaires en utilisant ce modèle ;

17. *Prie* le secrétariat du Forum de :

a) Diffuser en temps utile auprès des membres les informations voulues concernant l'établissement des rapports nationaux volontaires ;

b) Consulter le groupe consultatif sur l'établissement des rapports destinés au Forum pour savoir comment utiliser les informations qui seront reçues lors de la remise des prochains rapports afin d'établir en toute transparence, en étroite collaboration avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et au moyen des ressources existantes, un rapport concis et court sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

c) Mener, au moyen des ressources existantes et conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres partenaires, des activités de renforcement des capacités visant à faciliter l'échange d'informations au sujet du suivi et de l'évaluation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et de l'établissement des rapports y afférents, en prêtant assistance à l'établissement des rapports nationaux, ainsi qu'au sujet des techniques et technologies novatrices et de la gestion des connaissances, par des moyens virtuels et hybrides si possible ;

18. *Invite* le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres à :

a) Continuer les travaux en cours sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, en particulier tous les indicateurs de niveau 3 ;

b) Renforcer encore la coordination, simplifier les activités de communication de l'information et de partage des données et tirer parti des publications et rapports mondiaux sur les forêts ;

c) Organiser à l'intention des points focaux de toutes les organisations membres concernées du Partenariat de collaboration sur les forêts un atelier commun sur la façon de rendre compte au niveau international de l'information relative aux forêts, le but étant de renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies, dans le respect du mandat des unes et des autres, et de permettre aux pays d'établir plus facilement leurs rapports ;

G. Mesures concernant les contributions du Forum au Programme de développement durable à l'horizon 2030

19. *Invite* les membres du Forum à :

²⁴ Calendrier présenté par le secrétariat du Forum lors de la réunion du groupe d'experts qui s'est tenue à Nairobi du 20 au 22 juin 2023 (voir www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2023/06/Note-EGM-reporting-timeline-online-tool.pdf).

²⁵ E/CN.18/2023/5, annexe.

a) Envisager d'inclure des spécialistes des forêts dans leurs délégations au forum politique de haut niveau pour le développement durable et aux grandes réunions des trois conventions de Rio²⁶ et des autres instances internationales intergouvernementales compétentes, s'il y a lieu ;

b) Renforcer la coordination, notamment entre leurs points focaux nationaux respectifs pour le Forum et le forum politique de haut niveau et avec les missions permanentes à New York, afin d'attirer l'attention sur les liens qui existent entre les objectifs de développement durable lors des réunions préparatoires du forum politique de haut niveau et dans les déclarations qu'il adopte ;

c) Faire participer les grands groupes et les autres parties prenantes à l'établissement de leurs rapports nationaux et locaux volontaires, selon qu'il convient ;

d) Fournir en temps voulu au Bureau du Forum des contributions concises et utiles destinées à nourrir le message qu'adressera le Forum au forum politique de haut niveau au sujet des différents objectifs de développement durable qui seront examinés par le forum politique de haut niveau à sa session de l'année suivante ;

e) Renforcer la coordination avec les gouvernements et tenir un discours cohérent et ciblé sur les forêts et les liens entre objectifs de développement durable auprès des organes du Conseil économique et social, des conventions de Rio, des autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des autres instances intergouvernementales compétentes auxquelles ils participent, conformément aux priorités nationales et dans le respect du mandat des uns et des autres ;

20. *Invite* le Bureau du Forum, en toute transparence et inclusion et en concertation avec chaque région et les membres du Forum à :

a) Continuer, au nom du Forum, d'apporter en temps utile au forum politique de haut niveau des contributions au sujet des liens entre objectifs de développement durable, avec l'appui du secrétariat du Forum, tout particulièrement les années durant lesquelles se tient un sommet sur les objectifs de développement durable ou durant lesquelles l'objectif 15 fait l'objet d'un examen, et veiller à ce que ces contributions soient concises et ciblées, prennent la forme de « messages clefs » pouvant être insérés tels quels dans les déclarations du forum politique de haut niveau et soient accompagnées si nécessaire d'un texte d'appui ;

b) Travailler en étroite collaboration avec les points focaux du Forum dans les capitales et avec les missions permanentes à New York afin de faire en sorte que les messages clefs du Forum soient bien pris en compte dans les déclarations du forum politique de haut niveau ;

c) S'entretenir avec les membres du Forum, les grands groupes et les autres parties prenantes de façon que leurs vues soient prises en compte lors de l'élaboration de la contribution qui sera apportée au nom du Forum au forum politique de haut niveau ;

21. *Prie* le secrétariat du Forum de :

a) Prêter assistance au Bureau et aux membres du Forum aux fins du paragraphe 20 ci-dessus et faciliter leurs travaux à cet égard ;

²⁶ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention sur la diversité biologique et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

b) Continuer à faire figurer dans la documentation destinée aux sessions du Forum une courte analyse de la façon dont les contributions du Forum ont été prises en compte dans la déclaration adoptée l'année précédente par le forum politique de haut niveau ;

c) Prendre contact très tôt dans l'année avec les points focaux des membres du Forum qui procèdent à un examen national volontaire dans le cadre du forum politique de haut niveau afin d'encourager les pays à bien faire ressortir les liens qui existent entre objectifs de développement durable ;

d) Collaborer davantage avec le Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et les secrétariats des commissions économiques régionales de l'ONU aux fins de l'élaboration des contributions intergouvernementales relatives aux forêts destinées au forum politique de haut niveau, y compris dans le cadre de leurs forums régionaux pour le développement durable et des ateliers régionaux consacrés à l'établissement des rapports nationaux volontaires ;

e) Renforcer la collaboration en vue de la réalisation des objectifs de développement avec les secrétariats des trois conventions de Rio et des autres organes et conventions traitant de questions forestières d'intérêt commun, dans le respect du mandat de chacun ;

f) Établir un rapport succinct ou des produits de communication ciblés adaptés à divers publics et visant à mettre en valeur la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable examinés chaque année, les liens qu'elles entretiennent avec ces objectifs, en particulier l'objectif 15, et l'importance cruciale que revêt la réalisation de la cible 15.b pour que cette contribution soit pleinement bénéfique, en s'appuyant sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, le Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les études scientifiques sur le sujet ;

22. *Invite :*

a) Le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses membres à se coordonner et à harmoniser les principaux messages qu'ils adressent au forum politique de haut niveau s'agissant des liens entre les forêts et les objectifs de développement durable examinés chaque année, notamment en ce qui concerne les bienfaits que procurent les forêts, les problèmes qui les touchent et les menaces qui pèsent sur elles ;

b) Les grands groupes et les autres parties prenantes à faire connaître les liens entre objectifs de développement durable en participant très tôt à l'établissement des rapports volontaires nationaux ou locaux auquel procèdent leurs pays et en participant, en étroite collaboration avec les « partenaires organisateurs » du groupe de parties prenantes au forum politique de haut niveau auquel ils appartiennent, à l'élaboration des contributions qui sont apportées au forum politique de haut niveau ;

c) Les commissions économiques régionales de l'ONU à faire mieux connaître les liens entre forêts et objectifs de développement durable, aussi bien les avantages qu'ils procurent que les difficultés auxquelles ils donnent lieu, y compris lors des forums régionaux pour le développement durable qu'elles organisent ;

23. *Invite* son secrétariat, sous la direction de sa présidence, à simplifier et à mieux cibler le formulaire servant à présenter chaque année les contributions intergouvernementales au forum politique de haut niveau, le but étant de favoriser la formulation de contributions concises, ciblées et concrètes destinées à figurer dans les déclarations du forum politique de haut niveau ;

H. Mesures concernant la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

24. *Invite* les membres du Forum, le secrétariat du Forum, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses membres, les organisations régionales et sous-régionales, les grands groupes et les autres parties prenantes à continuer d'œuvrer à la mise en œuvre de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), étant donné l'importance que revêt la communication dans les activités d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation, qui ne se réduisent pas à la diffusion d'informations ;

25. *Prie* le secrétariat du Forum de :

a) Mieux utiliser, du point de vue du rapport coût-efficacité, les ressources disponibles et les moyens de communication traditionnels et nouveaux, y compris des méthodes innovantes et interactives, comme la collaboration avec les influenceurs, les enquêtes et les concours ;

b) Améliorer la structure et le contenu du site Web du Forum, au moyen des ressources existantes ;

c) Élaborer un plan de communication et d'information définissant des activités à court et à moyen terme qu'il pourrait entreprendre pour faciliter la réalisation des objectifs visés dans la stratégie de communication et d'information, la diffusion des messages et le choix des canaux de communication en fonction du public visé, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation, et communiquer ce plan directement aux membres pour qu'ils fassent part de leurs observations ;

d) Établir, avec l'appui du Partenariat de collaboration sur les forêts, des notes d'orientation succinctes et précises sur les priorités thématiques du Forum, continuer d'établir son rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts en mettant en valeur les avantages apportés par les forêts et les arbres en général dans la mise en œuvre des autres priorités mondiales et sensibiliser d'autres secteurs que le secteur forestier et les décideurs de haut niveau ;

e) Mettre davantage à profit son rôle d'organisateur pour accroître la participation aux tables rondes de haut niveau du Forum, le but étant de mobiliser d'autres acteurs que les acteurs du secteur forestier ;

f) Rendre bien visibles sur la page d'accueil du Forum les messages clefs que le Bureau du Forum fait parvenir chaque année au forum politique de haut niveau et donner accès aux infographies et aux autres produits de communication qui accompagnent ces messages ;

g) Élaborer des produits de communication visant à mieux faire connaître et à présenter de façon équilibrée et intégrée l'utilité sociale, économique et environnementale des forêts et les multiples avantages qu'elles procurent sur ces divers plans, ainsi que le rôle important que jouent les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les filles et les personnes en situation de vulnérabilité ;

h) Faire mieux connaître les objectifs mondiaux relatifs aux forêts en envisageant d'élaborer, en concertation avec les membres du Forum et en toute transparence et inclusion, des titres courts et faciles à mémoriser pour chacun des six objectifs mondiaux relatifs aux forêts, comme ceux accompagnant les icônes des objectifs de développement durable ;

i) Promouvoir, en coordination avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et leurs programmes éducatifs et leurs programmes visant les jeunes, des activités d'éducation et de sensibilisation des jeunes, aussi bien

formelles qu'informelles, en vue d'aider les jeunes générations à prendre conscience de l'utilité sociale, économique et environnementale des forêts et des arbres en général et des multiples avantages qu'ils procurent sur ces divers plans et de leur faire connaître le plan stratégique et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont inscrits ;

j) Renforcer la sensibilisation, par exemple en accroissant la participation aux tables rondes de haut niveau du Forum et aux autres initiatives visant à aider les décideurs de haut niveau et les hauts fonctionnaires gouvernementaux à mieux comprendre la contribution que les forêts et les arbres peuvent apporter à la réalisation des grands objectifs de politique publique ;

26. *Invite* les membres du Forum à réfléchir aux moyens de recenser les activités et projets forestiers durables qui fonctionnent bien et contribuent à la mise en œuvre du plan stratégique et à les faire connaître par divers supports de communication ;

27. *Encourage* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts qui participent à l'Initiative mondiale pour l'éducation forestière et les membres du Forum à tirer pleinement parti des possibilités qu'elle offre pour mieux faire connaître l'importance que revêtent les forêts et les arbres en général, ainsi que le rôle que joue la gestion durable des forêts, au moyen des programmes d'enseignement primaire et secondaire et en promouvant les études forestières à l'université ;

28. *Invite* les organisations régionales et sous-régionales à envisager d'élaborer des plans régionaux de communication et d'information pour diffuser des messages tenant compte des priorités et des besoins régionaux en matière de forêts et de gestion durable des forêts ;

29. *Invite* les grands groupes et les autres parties prenantes à continuer de faire entendre leur voix afin d'attirer l'attention sur les questions forestières et de proposer des solutions concrètes pour remédier aux problèmes qui touchent les forêts ;

I. Mesures concernant la participation des partenaires régionaux et sous-régionaux

30. *Invite* les partenaires régionaux et sous-régionaux à :

a) Continuer d'aider les pays de leurs régions respectives à se préparer à participer au Forum et aux sessions y afférentes relevant d'autres conventions et cadres ;

b) Continuer de mobiliser les institutions financières régionales ou sous-régionales, comme les banques régionales de développement et d'investissement, en vue de collaborer davantage sur les questions forestières et de lever des fonds pour financer leurs activités forestières et leur participation aux réunions sur les questions forestières ;

c) Réfléchir aux moyens de monter des initiatives dont ils prendraient la tête pour élaborer les contributions qu'ils apportent au Forum et mettre en œuvre des initiatives forestières régionales, sous-régionales et transfrontières contribuant à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

d) Envisager d'intégrer dans leurs plans, programmes et stratégies la contribution qu'ils entendent apporter aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts, selon qu'il convient ;

e) Renforcer la collaboration intersectorielle et faciliter les partenariats en vue de promouvoir des modèles de bioéconomie forestière durable et la restauration des écosystèmes, ce qui contribuerait à l'amélioration des moyens de subsistance, notamment en renforçant les capacités des femmes, des jeunes, des peuples

autochtones et des communautés locales, sachant qu'il faut assurer des modes de consommation et de production durables ;

f) Associer les grands groupes et les autres parties prenantes à leurs activités forestières ;

31. *Invite* le Forum à :

a) Examiner les moyens de renforcer l'appui apporté aux partenaires régionaux et sous-régionaux, comme les commissions économiques régionales et les forums économiques régionaux de l'ONU, notamment en organisant des ateliers de renforcement des capacités sur des questions comme le suivi des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable et la communication de l'information y afférente, ainsi que des ateliers de formation sur la mobilisation des ressources ;

b) Envisager d'organiser, lors de ses sessions techniques, des réunions spécialement consacrées aux régions, lesquelles seraient examinées l'une après l'autre, en vue de faire connaître leurs expériences et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;

c) Se rapprocher davantage des institutions financières et des banques de développement régionales afin de nouer des relations et de bâtir des réseaux ;

d) Promouvoir la collaboration interrégionale et l'échange d'informations sur les exemples de réussites et les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, du plan stratégique et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et tenir compte le cas échéant des perspectives régionales dans les prochains rapports sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

e) Promouvoir les échanges entre les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales compétentes et le Partenariat de collaboration sur les forêts, les grands groupes et les autres parties prenantes ;

32. *Invite également* le Forum à veiller à ce que les organisations régionales et sous-régionales des régions des pays en développement soient mieux représentées dans ses travaux, en toute équité ;

33. *Invite en outre* le Forum à réfléchir aux moyens qui permettraient au Réseau mondial de facilitation du financement forestier de coopérer avec les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales compétentes et leurs pays membres, dans le respect des lignes directrices et du mandat du Réseau ;

34. *Prie* le secrétariat du Forum de continuer de collaborer avec les partenaires régionaux et sous-régionaux afin de mieux comprendre les besoins des pays de ces régions et de définir les mesures à prendre pour combler les lacunes et remédier aux problèmes qu'ils rencontrent ;

J. Mesures concernant la participation des grands groupes et des autres parties prenantes

35. *Invite* le Forum, son secrétariat et son bureau à :

a) Favoriser la participation des grands groupes et des autres parties prenantes aux travaux du Forum ;

b) Mettre à profit les sessions du Forum pour échanger des idées et des bonnes pratiques sur la façon dont les parties prenantes pourraient mieux saisir les occasions d'agir que leur offrent les instruments, mécanismes, engagements et objectifs relatifs aux forêts et suivre les progrès accomplis à cet égard ;

c) Aider les pays à recueillir des données sur les meilleures pratiques adoptées par les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment la plantation d'arbres selon les principes de gestion durable des forêts et la restauration des écosystèmes ;

d) Envisager d'organiser à l'intention des grands groupes et des autres parties prenantes, sous réserve de disposer des fonds nécessaires, un atelier de renforcement des capacités sur la levée de fonds aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et de la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, en veillant à une représentation géographique équitable ;

36. *Invite* les membres du Forum à :

a) Solliciter les grands groupes et les autres parties prenantes pour promouvoir la gestion durable des forêts et les modèles de bioéconomie forestière durable, ainsi que la restauration des écosystèmes au moyen d'une approche globale, multisectorielle et axée sur les moyens de subsistance, sachant qu'il faut assurer des modes de consommation et de production durables ;

b) Inclure la contribution des grands groupes et des autres parties prenantes dans tous les instruments, mécanismes, engagements et objectifs relatifs aux forêts et dans tous les rapports sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et examiner cette contribution ;

c) Aider les grands groupes et les autres parties prenantes à mobiliser davantage de ressources financières de toutes provenances et à tous les niveaux pour leur permettre de participer plus facilement à la mise en œuvre du plan stratégique ;

d) Réfléchir aux moyens de faciliter les initiatives prises par les grands groupes et les autres parties prenantes pour élaborer leurs contributions aux sessions du Forum ;

37. *Invite* le Partenariat de collaboration sur les forêts à engager un dialogue avec les grands groupes et les autres parties prenantes et à envisager de mener des activités conjointes en vue de favoriser la mise en œuvre du plan stratégique ;

38. *Se félicite* de la mise en place du mécanisme de coordination interne des grands groupes de l'arrangement international sur les forêts aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et de la facilitation des échanges et de la participation aux travaux du Forum ;

39. *Invite* les grands groupes et les autres parties prenantes à :

a) Fournir des informations sur la façon dont ils se coordonnent en interne et soumettre au Forum, qui les examinera, des propositions et des solutions qui leur permettraient de mieux se coordonner en interne ;

b) Mettre à profit les sessions du Forum et les rencontres organisées durant l'intersession pour réfléchir aux moyens qui leur permettraient de continuer à se consulter sans que cette pratique ralentisse le rythme des travaux ou des activités ;

c) Veiller à ce que leur mécanisme de coordination interne permette une représentation équilibrée des experts, sélectionnés à l'issue d'une procédure transparente et inclusive, aux fins d'une participation efficace au Forum ;

d) Élaborer une stratégie commune pour appuyer le dialogue du Forum consacré aux questions de politique et la mise en œuvre du plan stratégique et actualiser à cet égard leurs plans de travail ;

e) Communiquer les contributions qu'ils apportent au plan stratégique à celles et ceux qu'ils représentent et au Forum ;

f) Saisir les occasions de dialogue et d'action et mobiliser des ressources à cette fin, notamment en levant de nouveaux financements et des financements additionnels en faveur de la gestion durable des forêts, et ce, en faisant mieux connaître les avantages que procure cette gestion dans la mise en œuvre des divers programmes d'action mondiale ;

g) Œuvrer pour que les grands groupes et les autres parties prenantes des pays en développement, y compris les personnes en situation de vulnérabilité, soient représentés de manière adéquate et équitable dans les travaux du Forum ;

h) Réfléchir aux moyens de favoriser des partenariats avec les grands groupes de l'industrie forestière ;

II. Programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028

40. *Décide* d'adopter le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028, dont le texte figure dans l'annexe de la présente résolution.

Annexe

Programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028

Indications générales²⁷

1. Les programmes de travail quadriennaux définissent la contribution qu'apporte le Forum des Nations Unies sur les forêts à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles y associées et servent à établir l'ordre du jour des sessions annuelles au cours de la période quadriennale.

2. Le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028 englobe deux périodes biennales liées sur le plan thématique : 2025-2026 (vingtième et vingt et unième sessions du Forum) et 2027-2028 (vingt-deuxième et vingt-troisième sessions). Les priorités thématiques du Forum pour chaque période s'inspireront des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, compte tenu du programme du forum politique de haut niveau pour le développement durable et des faits nouveaux intervenus sur le plan international concernant les forêts. Ces priorités thématiques couvrent les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts, à savoir les objectifs 1, 3 et 5 pour la première période et les objectifs 2, 4 et 6 pour la seconde période.

3. Les vingtième et vingt-deuxième sessions du Forum, qui se tiendront en 2025 et en 2027, seront des sessions techniques qui permettront aux membres du Forum, au Partenariat de collaboration sur les forêts et à ses organisations membres, aux organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, aux grands groupes et aux autres parties prenantes de partager de façon interactive leurs expériences au sujet des priorités thématiques et les enseignements qu'ils en ont tirés. Les échanges porteront notamment sur l'interface science-politique, les questions transversales et les questions nouvelles, tout en laissant une place aux points de vue des jeunes, aux questions de genre et aux perspectives régionales.

²⁷ Les présentes indications générales sont semblables à celles arrêtées par le Conseil économique et social au sujet du programme de travail du Forum aux paragraphes 1 à 4 de l'annexe I de sa résolution 2020/14. De mineures modifications y ont été apportées après mise à jour des informations touchant les sessions du Forum et les années concernées.

4. À l'issue des vingtième et vingt-deuxième sessions, la présidence établira un résumé succinct assorti éventuellement de propositions que le Forum examinera le cas échéant durant les sessions de 2026 et de 2028 consacrées aux questions de politique. Les tableaux ci-après présentent le programme de travail général des vingtième, vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième sessions du Forum.

Tableau 1

**Vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2025
(session technique)**

1. Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : les priorités thématiques pour la période biennale 2025-2026 sont les objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 1, 3 et 5
2. Autres questions
 - a) Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions issues de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts ; rapport sur les résultats des initiatives nationales ; nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ; état actualisé des contributions nationales volontaires et suivi de ces contributions au regard des priorités thématiques
 - b) Contribution des partenaires à la réalisation des priorités thématiques et renforcement de la collaboration engagée avec eux à cette fin
 - i) Contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis s'agissant du plan de travail du Partenariat
 - ii) Contribution des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques
 - iii) Contribution des grands groupes et des autres parties prenantes, y compris le secteur privé et le secteur philanthropique, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis s'agissant des plans de travail des grands groupes
 - c) Liens entre les cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2025 et 2026, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques²⁸ et l'Accord de Paris²⁹, la Convention sur la diversité biologique³⁰ et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique³¹, y compris le Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, et d'autres évolutions internationales concernant les forêts

²⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n^o 30822.

²⁹ Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

³⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n^o 30619.

³¹ Ibid., vol. 1954, n^o 33480.

- d) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2025
 - e) Moyens de mise en œuvre, activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier
 - f) Suivi, évaluation et rapports : rapports nationaux volontaires ; renforcement des capacités aux fins de l'établissement des rapports ; ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ; prochain Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts
3. Fonds d'affectation spéciale du Forum
4. Nouvelles questions

Tableau 2

**Vingt et unième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2026
(session consacrée aux questions de politique)**

- 1. Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : les priorités thématiques pour la période biennale 2025-2026 sont les objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 1, 3 et 5
- 2. Autres questions et examen des propositions figurant dans le résumé de la présidence de la vingtième session
 - a) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires
 - b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions issues de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts
 - c) Rapport sur les résultats des initiatives nationales
 - d) Informations communiquées par les parties prenantes et les partenaires sur les activités menées à l'appui des priorités thématiques
 - i) Partenariat de collaboration sur les forêts et plan de travail de celui-ci
 - ii) Organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux
 - iii) Grands groupes et autres parties prenantes, y compris le secteur privé et le secteur philanthropique
 - e) Liens entre les cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2026 et 2027, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³² et l'Accord de Paris³³, la Convention sur la diversité biologique³⁴ et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique³⁵, y compris le Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, et d'autres évolutions internationales concernant les forêts

³² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

³³ Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

³⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

³⁵ Ibid., vol. 1954, n° 33480.

- f) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2026
 - g) Moyens de mise en œuvre, activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier
 - h) Suivi, évaluations et rapports : rapports nationaux volontaires au sujet des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des contributions nationales volontaires
- 3. Fonds d'affectation spéciale du Forum
 - 4. Débats préliminaires concernant l'examen final de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs
 - 5. Nouvelles questions

Tableau 3

**Vingt-deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2027
(session technique)**

- 1. Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : les priorités thématiques pour la période biennale 2027-2028 sont les objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 2, 4 et 6
- 2. Autres questions
 - a) Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions issues de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts ; rapport sur les résultats des initiatives nationales ; nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ; état actualisé des contributions nationales volontaires et suivi de ces contributions au regard des priorités thématiques
 - b) Contribution des partenaires à la réalisation des priorités thématiques et renforcement de la collaboration engagée avec eux à cette fin
 - i) Contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis s'agissant du plan de travail du Partenariat
 - ii) Contributions des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques
 - iii) Contribution des grands groupes et des autres parties prenantes, y compris le secteur privé et le secteur philanthropique, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis s'agissant des plans de travail des grands groupes
 - c) Liens entre les cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2027 et 2028, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³⁶ et

³⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

l'Accord de Paris³⁷, la Convention sur la diversité biologique³⁸ et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique³⁹, y compris le Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, et d'autres évolutions internationales concernant les forêts

- d) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2027
 - e) Moyens de mise en œuvre, activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier
 - f) Suivi, évaluation et rapports : rapports nationaux volontaires ; ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux
- 3. Fonds d'affectation spéciale du Forum
 - 4. Nouvelles questions

Tableau 4

**Vingt-troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2028
(session consacrée aux questions de politique)**

- 1. Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : les priorités thématiques pour la période biennale 2027-2028 sont les objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 2, 4 et 6
- 2. Autres questions et examen des propositions figurant dans le résumé de la présidence de la vingt-deuxième session
 - a) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires
 - b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions issues de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts
 - c) Rapport sur les résultats des initiatives nationales
 - d) Informations communiquées par les parties prenantes et les partenaires sur les activités menées à l'appui des priorités thématiques
 - i) Partenariat de collaboration sur les forêts et plan de travail de celui-ci
 - ii) Organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux
 - iii) Grands groupes et autres parties prenantes, y compris le secteur privé et le secteur philanthropique
 - e) Liens entre les cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2028 et 2029, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁴⁰ et

³⁷ Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

³⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

³⁹ Ibid., vol. 1954, n° 33480.

⁴⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

l'Accord de Paris⁴¹, la Convention sur la diversité biologique⁴² et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁴³, y compris le Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, et d'autres évolutions internationales concernant les forêts

- f) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2028
 - g) Moyens de mise en œuvre, activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier
 - h) Suivi, évaluations et rapports : rapports nationaux volontaires au sujet des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des contributions nationales volontaires
- 3. Fonds d'affectation spéciale du Forum
 - 4. Préparatifs de l'examen final de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs qui sera mené en 2030
 - 5. Débat de haut niveau
 - 6. Adoption du programme de travail du Forum pour la période biennale 2029-2030
 - 7. Nouvelles questions

C. Décision portée à l'attention du Conseil

3. La décision ci-après, qui a été adoptée par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-neuvième session, est portée à l'attention du Conseil économique et social :

Dates et lieu de la vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts, rappelant la résolution [2015/33](#) du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2015, décide qu'il tiendra sa vingtième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 5 au 9 mai 2025.

⁴¹ Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

⁴² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

⁴³ Ibid., vol. 1954, n° 33480.

Chapitre II

Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024

4. Le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour et ses alinéas a) à e) à sa 1^{re} réunion, le 6 mai 2024. Il a examiné le point 3 dans son ensemble conjointement avec les points 4 à 7 à la même réunion, et conjointement avec les points 4, 5 et 7 à ses 1^{re} et 2^e réunions, le 6 mai. Il a examiné le point 3 dans son ensemble conjointement avec les points 5 et 7 à ses 3^e et 6^e réunions, les 8 et 10 mai. Pour l'examen du point 3 dans son ensemble, il était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétariat concernant le débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024 ([E/CN.18/2024/2](#))

b) Note du Secrétariat concernant le débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024 : moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ([E/CN.18/2024/3](#))

c) Note du Secrétariat concernant le débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024 : suivi, évaluation et rapports ([E/CN.18/2024/4](#))

d) Lettre datée du 15 décembre 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies ([E/CN.18/2024/8](#))

5. À sa 1^{re} réunion, le 6 mai, le Président de la dix-neuvième session du Forum, Zéphyrin Maniratanga (Burundi) et la Directrice du secrétariat du Forum ont fait des déclarations.

6. À la même réunion, la Directrice du secrétariat du Forum a présenté les notes du Secrétariat au titre des points 3 à 7 de l'ordre du jour.

Exposés sur les résultats de l'initiative portée par l'Inde, sur les résultats de l'Initiative des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts et sur l'initiative pour une loi-type sur les forêts

7. À sa 1^{re} réunion, le 6 mai, le Forum a entendu des exposés sur ce qui suit : a) les résultats de l'initiative portée par l'Inde, présenté par l'Inspecteur général des forêts du Ministère indien de l'environnement, des forêts et des changements climatiques, Raghu Prasad ; b) les résultats de l'Initiative des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts, présenté par le Coprésident intérimaire du mécanisme de coordination des grands groupes, Binsar Sihotang ; c) l'initiative pour une loi-type sur les forêts, présenté par la Directrice de la Division du droit du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Patricia Mbote, et la conseillère principale et chef d'équipe pour la réforme du droit et des politiques à la Banque asiatique de développement, Christina Pak.

Table ronde sur la valorisation des écosystèmes forestiers dans les politiques et les stratégies nationales

8. À sa 1^{re} réunion, le 6 mai, le Forum a organisé une table ronde sur les points 3, 4, 5 et 7 de l'ordre du jour.

9. Des exposés ont été présentés par le Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, Stefan Schweinfest, et par l'économiste en chef du PNUE, Pushpam Kumar.

Discussion générale sur les points 3, 4, 5 et 7 de l'ordre du jour

10. À ses 1^{re} et 2^e réunions, le 6 mai, le Forum a tenu une discussion générale sur le point 3 de l'ordre du jour dans son ensemble, qu'il a examiné conjointement avec les points 4, 5 et 7. À sa 1^{re} réunion, il a entendu les déclarations des représentantes et représentants de l'Ukraine, de l'Union européenne, de la Chine, du Cameroun, du Mexique, du Gabon, des Philippines, de l'Allemagne, de la République de Corée, des États-Unis d'Amérique, de l'Uruguay, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République de Moldova, du Ghana, de l'Inde, du Costa Rica, du Canada, de l'Australie, de l'Équateur, de l'Indonésie, du Brésil, de l'Arménie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande.

11. À sa 2^e réunion, le 6 mai, le Forum a entendu les déclarations des représentantes et représentants de la Malaisie, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, du Népal, de l'Afrique du Sud, du Guatemala, de l'Iraq, de la Colombie, du Pérou et de la Türkiye, ainsi que des observateurs du Saint-Siège, de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, du Forum forestier africain et de la Commission des forêts d'Afrique centrale, et une déclaration du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Mesure prise par le Forum

12. À la 3^e réunion, le 8 mai, au titre du point 3 de l'ordre du jour, examiné dans son ensemble conjointement avec les points 5 et 7, les cofacilitateurs désignés par le Président du Forum, Maureen Whelan (Canada) et Avhasoni Renny Madula (Afrique du Sud), ont fait le point sur les consultations relatives aux conclusions de la dix-neuvième session du Forum (projet de résolution d'ensemble).

13. À la même réunion, des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie et du Brésil, auxquelles le Président du Forum a répondu.

14. À sa 6^e réunion, le 10 mai, également au titre du point 3 de l'ordre du jour, examiné dans son ensemble conjointement avec les points 5 et 7, le Forum a adopté le projet de résolution sur les conclusions de sa dix-neuvième session, tel qu'il figure dans un document non officiel distribué en anglais uniquement et publié sous la cote [E/CN.18/2024/L.2](#), et a recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. B).

15. Après l'adoption du projet de résolution, la représentante du Canada a fait une déclaration.

Chapitre III

Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts

16. Le Forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 5 à 7 à ses 1^{re} et 2^e réunions, le 6 mai 2024, et a également examiné le point 4 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 5 et 7 à ses 1^{re} et 2^e réunions, le 6 mai.

17. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, le Forum était saisi d'une note du Secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2024/7](#)).

18. Pour la discussion relative à l'examen du point 4 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 5 à 7 et la discussion relative à l'examen du point 4 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 5 et 7, voir les paragraphes 5 à 11.

Chapitre IV

Examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs

19. Le Forum a examiné le point 5 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 4, 6 et 7 à sa 1^{re} réunion, le 6 mai 2024, et a également examiné le point 5 conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 4 et 7 à ses 1^{re} et 2^e réunions, le 6 mai. Il a examiné le point 5 conjointement avec le point 3 dans son ensemble et le point 7 à ses 3^e et 6^e réunions, les 8 et 10 mai.

20. Pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, conjointement avec le point 7, le Forum était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs et le programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2025-2028 ([E/CN.18/2024/5](#)).

21. Pour la discussion relative à l'examen du point 5 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 4 à 7 et la discussion relative l'examen du point 5 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 4 et 7, voir les paragraphes 5 à 11.

Chapitre V

Débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé

22. Le Forum a examiné le point 6 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 4, 5 et 7 à sa 1^{re} réunion, le 6 mai 2024. Il a examiné le point 6 de l'ordre du jour à ses 3^e et 6^e réunions, les 8 et 10 mai.

23. Pour la discussion relative à l'examen du point 6 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 4, 5 et 7, voir les paragraphes 5 à 11.

24. Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le Forum était saisi d'une note du Secrétariat sur le débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé ([E/CN.18/2024/6](#)).

25. À la 4^e réunion, le 9 mai, le débat de haut niveau a été ouvert par le Président du Forum, Zéphyrin Maniratanga (Burundi), qui a fait une déclaration.

26. À la même réunion, le Vice-Président du Conseil économique et social, Ivan Šimonović (Croatie), le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Directeur général de la FAO et le Président de l'Assemblée générale, Dennis Francis, ont prononcé des déclarations liminaires.

27. À la même réunion, le Directeur général de la FAO, au nom du Partenariat de collaboration sur les forêts, a annoncé que le thème choisi pour la Journée internationale des forêts de 2025 serait « Les forêts et les aliments ».

Table ronde de haut niveau sur le thème « Mettre fin à la triple crise planétaire au moyen de solutions axées sur les forêts : zoom sur les populations, la science, la technologie et les finances »

28. À sa 4^e réunion, le 9 mai, le Forum a organisé une table ronde de haut niveau sur le thème « Mettre fin à la triple crise planétaire au moyen de solutions axées sur les forêts : zoom sur les populations, la science, la technologie et les finances », qui a été présidée par le Président du Forum, Zéphyrin Maniratanga (Burundi), et animée par le Sous-Ministre adjoint du Service canadien des forêts au Ministère des ressources naturelles, Glenn Hargrove, ainsi que par la Représentante permanente du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies, Carolyn Rodrigues-Birkett.

29. À la même réunion, des déclarations ont été faites par le Secrétaire d'État suédois auprès du Ministère des affaires rurales (au nom de l'Union européenne), Dan Ericsson ; le Ministre moldove de l'environnement, Sergiu Lazarencu ; le Ministre hondurien de la conservation des forêts, Luis Soliz ; le Ministre ghanéen des terres et des ressources naturelles, Samuel Abu Jinapor ; le Ministre malaisien des ressources naturelles et de la soutenabilité environnementale, Nik Nazmi Nik Ahmad ; le Ministre gabonais des eaux et forêts, Maurice Ntossui Allogo ; le Ministre nigérian de l'environnement, Balarabe Abbas Lawal ; le Ministre ivoirien des eaux et forêts, Laurent Tchagba ; le Ministre qatari de l'environnement et des changements climatiques, Abdullah bin Abdulaziz Al-Subaie ; la Ministre de l'environnement et du développement durable de la République démocratique du Congo, Ève Bazaiba

Masudi ; le Ministre guyanien des ressources naturelles, Vickram Bharrat ; la Ministre congolaise de l'économie forestière, Rosalie Matondo ; le Secrétaire d'État roumain auprès du Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts, Ionut-Sorin Banciu ; la Secrétaire d'État parlementaire allemande auprès du Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture, Claudia Müller ; la Secrétaire d'État norvégienne auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Wenche Westberg ; le représentant de la Fédération de Russie ; le Vice-Ministre indonésien de l'environnement et des forêts, Alue Dohong ; le premier Vice-Ministre kirghize des affaires étrangères, Asein Isaev ; le chef ouzbek de l'Organisme national des forêts et Vice-Ministre de l'écologie, Nizomidin Bakirov ; les représentantes et représentants des États-Unis d'Amérique, de la Tchéquie, de la République de Corée, de la Chine, de la Türkiye, des Philippines, de la Géorgie, du Japon, du Royaume-Uni, du Maroc, du Paraguay, de la Colombie, de l'Inde, du Portugal, de la Thaïlande, de l'Arabie saoudite, du Bhoutan, de l'Uruguay, du Costa Rica, de l'Équateur, du Brésil, de la Jamaïque, du Suriname, du Népal, du Pérou et de la République arabe syrienne.

Débat de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les partenaires du Forum des Nations Unies sur les forêts sur le thème « Atteindre les objectifs convenus au niveau mondial relatifs aux forêts, aux changements climatiques et à la diversité biologique »

30. À sa 5^e réunion, le 9 mai, le Forum a tenu un débat de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et ses partenaires sur le thème « Atteindre les objectifs convenus au niveau mondial relatifs aux forêts, aux changements climatiques et à la diversité biologique », qui a été présidé par le Vice-Président du Forum, İsmail Belen (Türkiye), et animé par la Représentante permanente adjointe du Gabon chargée du climat, de l'environnement et du développement durable, Aurélie Flora Koumba-Pambo ; le Directeur de la Division des forêts de la FAO, Wu Zhimin.

31. Les intervenantes et intervenants ci-après ont présenté un exposé : le Directeur général et responsable des opérations du Centre de recherche forestière internationale-Centre mondial d'agroforesterie, Robert Nasi ; la Secrétaire générale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et Vice-Présidente du Partenariat de collaboration sur les forêts, Ivonne Higuero ; la Directrice exécutive de l'Organisation internationale des bois tropicaux, Sheam Satkuru ; le Président de l'International Union of Forest Research Organizations, John Parrotta ; le Directeur mondial pour l'environnement et les forêts du Groupe de la Banque mondiale, Christian Peter ; le juge du Superior Tribunal de Justiça (Cour supérieure de justice du Brésil), Antonio Herman Benjamin ; le Président de l'International Sustainable Forestry Coalition, David Brand ; le Directeur exécutif adjoint de l'Organisation asiatique de coopération forestière, Sunpil Jin ; la Directrice des affaires européennes et internationales relatives aux forêts au sein de la Fédération suédoise des propriétaires de patrimoine forestier familial, Mia Crawford.

32. Au cours du débat interactif qui a suivi, les personnes suivantes ont fait des déclarations : le représentant de la Belgique (au nom de l'Union européenne) ; le Ministre hondurien de la conservation des forêts, Luis Soliz ; le Ministre malaisien des ressources naturelles et de la soutenabilité environnementale, Nik Nazmi Nik Ahmad ; la Ministre de l'environnement et du développement durable de la République démocratique du Congo, Ève Bazaiba Masudi ; le Ministre nigérian de l'environnement, Balarabe Abbas Lawal ; la Ministre congolaise de l'économie forestière, Rosalie Matondo ; la Secrétaire d'État norvégienne auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Wenche Westberg ; le Secrétaire d'État suédois auprès du Ministère des affaires rurales, Dan Ericsson ; le Vice-Ministre indonésien

de l'environnement et des forêts, Alue Dohong ; les représentantes et représentants de la Chine, de la Türkiye, des Philippines, de la Géorgie, de la Colombie, de l'Inde, de la Jamaïque, du Suriname, de l'Arabie Saoudite, du Pérou, de la Nouvelle-Zélande, de l'Algérie et de la France.

Mesure prise par le Forum

33. Pour l'examen, le Forum était saisi du projet de décision intitulé « Déclaration issue du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-neuvième session », tel qu'il figure dans un document non officiel distribué en anglais uniquement et publié sous la cote [E/CN.18/2024/L.1](#).

34. À la 3^e réunion, le 8 mai, le cofacilitateur désigné par le Président du Forum [Vice-Président du Forum (Tchéquie)], également au nom de la cofacilitatrice [Vice-Présidente du Forum (Costa Rica)], a fait le point sur les consultations relatives à la Déclaration.

35. À la 6^e séance, le 10 mai, le Forum a adopté le projet de déclaration et recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. A).

36. Après l'adoption du projet de déclaration, le représentant des États-Unis et la représentante de l'Union européenne ont fait une déclaration.

37. À la même réunion, le Président du Forum a fait une déclaration.

Chapitre VI

Adoption du programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028, y compris l'examen des mesures prioritaires et des ressources nécessaires

38. Le Forum a examiné le point 7 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 4 à 6 à sa 1^{re} réunion, le 6 mai 2024, et a également examiné le point 7 conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 4 et 5 à ses 1^{re} et 2^e réunions, le 6 mai. Il a examiné le point 7 conjointement avec le point 3 dans son ensemble et le point 5 à ses 3^e et 6^e réunions, les 8 et 10 mai.

39. Pour l'examen du point 7 de l'ordre du jour, examiné conjointement avec le point 5, le Forum était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs et le programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2025-2028 ([E/CN.18/2024/5](#)).

40. Pour la discussion relative à l'examen du point 7 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 dans son ensemble et les points 4 à 6, voir les paragraphes 5 à 11.

Chapitre VII

Dates et lieu de la vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

41. Le Forum a examiné le point 8 de l'ordre du jour à sa 6^e réunion, le 10 mai 2024. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates et lieu proposés pour la vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » ([E/CN.18/2024/L.3](#)).

Mesure prise par le Forum

42. À sa 6^e réunion, le 10 mai, le Forum a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. C).

Chapitre VIII

Dates et lieu de la vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

43. Le Forum a examiné le point 9 de l'ordre du jour à sa 6^e réunion, le 10 mai 2024. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un document intitulé « Projet d'ordre du jour provisoire de la vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts », tel qu'il figure dans un document non officiel distribué en anglais uniquement et publié sous la cote [E/CN.18/2024/L.4](#).

Mesure prise par le Forum

44. À sa 6^e réunion, le 10 mai, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingtième session et recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. A).

Chapitre IX

Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-neuvième session

45. Le Forum a examiné le point 10 de l'ordre du jour à sa 6^e réunion, le 10 mai 2024. Pour l'examen de ce point, il était saisi du projet de rapport sur les travaux de sa dix-neuvième session ([E/CN.18/2024/L.5](#)).

Mesure prise par le Forum

46. À la 6^e réunion, le 10 mai, le Vice-Président et Rapporteur (Türkiye) a présenté le projet de rapport. Le Forum a ensuite adopté le projet de rapport et chargé le Rapporteur d'en établir la version définitive avec l'aide du secrétariat en vue de sa présentation au Conseil économique et social à sa session de 2024.

Chapitre X

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

47. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa dix-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 6 au 10 mai 2024. Il a tenu six réunions plénières (1^{re} à 6^e).

48. À la 1^{re} réunion, le 6 mai, le Président de la dix-neuvième session, Zéphyrin Maniratanga (Burundi), a ouvert les travaux.

B. Élection du Bureau

49. Le Bureau du Forum, à sa dix-neuvième session, était constitué des membres suivants :

Présidence :

Zéphyrin Maniratanga (Burundi)

Vice-Présidence :

Leticia Zamora Zumbado (Costa Rica)

Jaroslav Kubišta (Tchéquie)

Javad Momeni (République islamique d'Iran)

İsmail Belen (Türkiye) (Vice-Président et Rapporteur)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

50. À sa 1^{re} réunion, le 6 mai, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, tel qu'il figure dans le document [E/CN.18/2024/1](#). L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024⁴⁴:
 - a) État actualisé de la situation concernant les activités des membres du Forum, dont les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires ;
 - b) État actualisé de la situation concernant les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres et progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail ;
 - c) État actualisé de la situation concernant les activités des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux ;
 - d) État actualisé de la situation concernant les activités des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et

⁴⁴ Conformément aux indications générales énoncées dans l'annexe I de la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social, les propositions contenues dans le résumé des débats établi par la présidence de la dix-huitième session du Forum seront soumises à l'examen du Forum à sa dix-neuvième session, en 2024.

les milieux philanthropiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ;

- e) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2024 et les évolutions concernant les forêts au niveau international.

4. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
5. Examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs.
6. Débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé.
7. Adoption du programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028, y compris l'examen des mesures prioritaires et des ressources nécessaires.
8. Dates et lieu de la vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.
9. Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.
10. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-neuvième session.

51. À la même réunion, le 6 mai, le Forum a approuvé l'organisation provisoire des travaux de la session, telle qu'elle figure dans un document non officiel qui a été distribué en anglais uniquement, étant entendu que d'autres ajustements seraient apportés, le cas échéant, au cours de la session.

52. À la même réunion, une déclaration a été prononcée par le représentant de la Fédération de Russie.

D. Participation

53. Conformément au paragraphe 4 de la résolution [2000/35](#) du Conseil économique et social, le Forum est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, sur la base d'une participation pleine et entière, sur un pied d'égalité. La liste des participants sera publiée sous la cote [E/CN.18/2024/INF/1](#).

E. Documentation

54. La liste des documents examinés par le Forum à sa dix-neuvième session peut être consultée sur le site Web du Forum à l'adresse www.un.org/esa/forests/forum/index.html.

